

AXE 1 : DROIT DES AFFAIRES

UE4 Droit fiscal

Introduction

Démarche suivie

L'objectif de la réforme de l'UE4 est de positionner cette UE en tant qu'unité de droit.

L'approche par les compétences permet de privilégier le raisonnement juridique, la maîtrise du vocabulaire et l'exploitation de sources et documents juridiques divers.

La connaissance des principaux imprimés fiscaux reste utile à la compréhension des mécanismes fiscaux. Mais cette unité doit privilégier le raisonnement, et l'explicitation de mécanismes fiscaux. Si le recours aux calculs est utile dans ce champ, il demeure important de ne pas pour autant en faire une simple unité calculatoire.

Ce guide poursuit un triple objectif :

- Il vise à expliciter la notion de compétences en précisant ce qui est attendu des candidats.
- Il vise à conforter la démarche de hiérarchisation et de délimitation des savoirs que le candidat doit maîtriser en apportant un cadrage des savoirs issus du référentiel.
- Il propose des pistes d'applications pédagogiques et des exemples de supports ou de contextualisation à utiliser avec les étudiants des classes de DCG pour mettre en avant la notion de compétences dans la démarche pédagogique.

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE AU DROIT FISCAL (5 heures)

Sens et portée de l'étude

Le pouvoir de prélever l'impôt est inscrit dans la Constitution. En pratique, les impôts sont nombreux et contribuent de manière variable à alimenter les recettes budgétaires de l'État ou des collectivités territoriales. Cette diversité des prélèvements a donné naissance à différentes tentatives de classification des impôts et taxes. Si la loi constitue la source essentielle du droit fiscal, il est nécessaire de prendre en considération d'autres sources du droit fiscal : le droit de l'Union Européenne, les conventions fiscales internationales...

Compétences attendues	Attendus	Savoirs associés	Cadrage
<ul style="list-style-type: none">- Repérer et distinguer le droit fiscal parmi les différentes branches du droit.- Caractériser les principales sources du droit fiscal.- Identifier les principaux prélèvements obligatoires.- Mettre en évidence le rôle de l'administration fiscale et le rôle du juge fiscal.- Identifier les règles fiscales applicables à une situation donnée et repérer leurs évolutions.- Rechercher, identifier et appliquer les nouvelles dispositions fiscales.	<p>Le candidat doit être capable de repérer les émetteurs des sources de droit et si la source relève du domaine international, communautaire ou national.</p> <p>Le candidat doit pouvoir distinguer les prélèvements de nature fiscale des prélèvements de nature sociale.</p> <p>Le candidat doit comprendre les phases du contrôle fiscal et la problématique d'un contentieux fiscal afin de pouvoir les expliciter.</p> <p>Le candidat doit être capable d'utiliser la Loi de Finances à bon escient.</p> <p>Le candidat doit pouvoir utiliser des outils de veille juridique efficaces et d'utiliser une source documentaire pour actualiser ses connaissances.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Caractéristiques du droit fiscal.- Sources du droit fiscal.- Classifications des impôts et taxes- Organisation et rôle de l'administration fiscale.- Rôle du juge fiscal.- Nécessité et mise en œuvre d'une veille fiscale.	<p>L'étude se limite aux principes généraux.</p> <p>Classification :</p> <ul style="list-style-type: none">- impôts directs et indirects ;- impôts sur le revenu et le patrimoine ;- Impôt local et d'État.

Démarches pédagogiques envisageables :

Travail notamment à partir du site Internet : www.impots.gouv.fr ou de sources professionnelles comme les mémentos.

Études de cas pratiques de contentieux fiscaux.

2. IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES (20 heures)

Sens et portée de l'étude

L'impôt sur le revenu (IR), même s'il ne constitue pas le principal impôt dans le système fiscal français, revêt une grande importance à la fois sur le plan social, symbolique et économique.

Compétences attendues	Attendus	Savoirs associés	Cadrage
- Schématiser la détermination et/ou le calcul de l'impôt sur le revenu.	Le candidat doit être capable de représenter schématiquement le passage de la perception des revenus au paiement de l'impôt.	- Les principes généraux de l'impôt sur le revenu.	Il s'agit de s'attacher à la structure générale de l'organisation de l'impôt sur le revenu.

2.1- Champ d'application

Sens et portée de l'étude

Le revenu des personnes physiques est imposé au niveau familial. En effet, l'imposition est déterminée au niveau du foyer fiscal.

Compétences attendues	Attendus	Savoirs associés	Cadrage
- Qualifier les personnes imposables. - Déterminer la composition du foyer fiscal.	Le candidat doit pouvoir repérer les personnes imposables et non imposables selon leur lieu de résidence et la source du revenu. Le candidat doit identifier les possibilités de rattachement ou de détachement qui existent pour un foyer fiscal et les conséquences de cette option (nombre de parts, abattements, réductions).	- Personnes imposables et non imposables. - Territorialité de l'impôt. - Composition du foyer fiscal.	Le périmètre porte sur les qualifications de revenus catégoriels en fonction de la source des revenus et du lieu d'origine du revenu. Les différents cas de rattachement ou de détachement d'un mineur ou d'un majeur seront étudiés.

Démarches pédagogiques envisageables :

Études des revenus catégoriels (sans effectuer de calculs) afin de qualifier les revenus correspondants.

Études des revenus provenant de territorialités différentes pour déterminer s'ils relèvent ou non de l'imposition en France.

À partir d'un contexte, comparer l'effet des choix de rattachement ou de détachement sur le montant de l'impôt dû individuellement (par foyer fiscal) et globalement.

2.2 Détermination du revenu brut global, du revenu net global et du revenu imposable

Sens et portée de l'étude

Le revenu imposable qui sert de base au calcul de l'impôt est un revenu global, somme d'une série de revenus catégoriels de source française comme de source étrangère.

Compétences attendues	Attendus	Savoirs associés	Cadrage
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les caractéristiques du revenu global. - Qualifier et classer un revenu selon sa catégorie fiscale. - Calculer et justifier le montant du revenu imposable selon sa catégorie. - Déterminer le revenu brut global, le revenu net global et le revenu imposable. 	<p>Le candidat doit pouvoir classer les revenus pour déterminer s'ils sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - compensables ou non ; - reportables ou non. <p>Le candidat doit être capable de rattacher un revenu à une catégorie fiscale.</p> <p>Le candidat doit pouvoir effectuer les calculs nécessaires pour déterminer le montant imposable d'un revenu catégoriel selon un régime réel ou micro (abattements forfaitaires à pratiquer ou choix de la déduction des charges réellement supportées).</p> <p>Le candidat doit être capable d'identifier les charges déductibles ou les abattements applicables au revenu brut global.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modalités de détermination et caractéristiques du revenu brut global. - Qualification professionnelle ou non professionnelle d'une activité. - Traitements et salaires, rémunération des dirigeants. - Bénéfices industriels et commerciaux (BIC). - Bénéfices non commerciaux (BNC). - Bénéfices agricoles (BA). - Revenus fonciers (RF). - Revenus des capitaux mobiliers (RCM). - Plus-values des particuliers. - Charges déductibles du revenu global. 	<p>L'étude s'opérera par foyer fiscal et la notion de revenu disponible sera explicitée.</p> <p>Le bénéfice mais aussi le déficit catégoriel seront traités.</p> <p>Les « Bénéfices industriels et commerciaux » sont étudiés dans le point 4.</p> <p>Pour les « Bénéfices non commerciaux » l'étude se limite aux règles communes applicables aux professions libérales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - champ d'application ; - régimes d'imposition ; - détermination du résultat imposable ; - intérêts de l'adhésion à une Association agréée ou recours à un expert-comptable conventionné. <p>Pour les « Bénéfices agricoles » l'étude se limite au champ d'application et aux régimes d'imposition dans leurs grands principes.</p> <p>Pour les « Revenus fonciers », seuls les règles communes et le traitement des déficits fonciers sont attendus (aucun régime spécifique n'est demandé).</p> <p>Pour les « Revenus de capitaux mobiliers », seules les règles générales sont attendues. Les choix d'option entre le prélèvement forfaitaire unique (Flat Tax) et l'option pour l'imposition au barème progressif devront être étudiés.</p>

2.3 Déclaration, calcul et paiement de l'impôt

Sens et portée de l'étude

Le passage du revenu imposable à l'impôt conduit à tenir compte des charges de famille du contribuable, afin d'atténuer la progressivité du barème de l'impôt, mais aussi de mesures d'incitation fiscale qui prennent la forme de réductions ou de crédits d'impôt.

Compétences attendues	Attendus	Savoirs associés	Cadrage
<ul style="list-style-type: none">- Déterminer et justifier l'impôt sur le revenu d'un foyer fiscal.- Déterminer les réductions et crédits d'impôt.- Expliquer les modalités de déclaration et de paiement de l'impôt.	<p>Le candidat doit pouvoir appliquer le barème d'impôt sur le revenu (à partir de la formule de calcul direct mais également par tranche) et de prendre en compte les effets du plafonnement du quotient familial.</p> <p>Le candidat doit être capable de repérer et d'appliquer les crédits d'impôt et les réductions d'impôt.</p> <p>Le candidat est en mesure de réaliser une déclaration d'impôt sur le revenu à partir d'une documentation et doit maîtriser les modalités de paiement de l'IR (dont notamment le mécanisme lié au prélèvement à la source et ses impacts).</p>	<ul style="list-style-type: none">- Règles générales de déclaration.- Application du quotient familial.- Calcul de l'impôt avec prise en compte des réductions et crédits d'impôts.- Modalités de paiement de l'impôt sur le revenu.	<p>L'étude des réductions et crédits d'impôts se limite aux définitions et principes généraux. Il n'est pas attendu des candidats les modalités précises de calcul.</p> <p>La détermination des réductions et crédits d'impôt se fonde sur l'exploitation d'une documentation mise à disposition du candidat dans le sujet d'examen.</p> <p>Le candidat doit pouvoir exploiter une documentation, conforme à la loi de finances en vigueur, relative aux spécificités calculatoires</p>

Démarches pédagogiques envisageables

Détermination du montant de l'IR à partir d'une déclaration d'ensemble des revenus.

Utilisation du simulateur en ligne sur le site : www.impots.gouv.fr pour vérifier un calcul d'IR.

Dans un contexte donné, analyse critique d'un calcul fourni afin de rechercher d'éventuelles erreurs.

3. PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX (5 heures)

Sens et portée de l'étude

Les prélèvements sociaux concernent la plupart des revenus du particulier.

Leur calcul est abordé conjointement avec les revenus concernés.

Compétences attendues	Attendus	Savoirs associés	Cadrage
<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer et justifier le calcul des prélèvements sociaux, déductibles et non déductibles, à partir d'une documentation fiscale. - Expliquer les modalités de déclaration et de paiement. - Expliquer et calculer le montant déductible de la CSG et les modalités de déduction. 	<p>Le candidat doit pouvoir vérifier l'exactitude et/ou calculer le montant des prélèvements sociaux sur les différentes catégories de revenus.</p> <p>Le candidat doit être capable de distinguer l'assujetti du redevable des prélèvements sociaux.</p> <p>Le candidat doit être capable, à partir du montant payé en N-1, d'imputer le montant déductible pour N.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Principes généraux. - Contribution sociale généralisée (CSG) / Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et autres prélèvements sociaux. - Prélèvements sociaux sur les revenus d'activité et de remplacement. - Prélèvements sociaux sur les revenus du capital (patrimoine financier et immobilier). 	<p>La décomposition n'est pas exigée.</p> <p>Des annexes au sujet viendront indiquer la valeur des taux qui composent les prélèvements sociaux.</p> <p>Le candidat doit pouvoir exploiter une documentation fournie sur les taux en vigueur</p>

Démarches pédagogiques envisageables :

Utilisation de cas pratiques permettant de vérifier les compétences calculatoires et de mesurer les effets des contributions sociales.

Vérification d'un calcul fourni pour déterminer d'éventuelles erreurs.

4. IMPOSITION DU RÉSULTAT DE L'ENTREPRISE (60 heures)

Sens et portée de l'étude

Le Code Général des Impôts définit les règles de détermination du résultat des entreprises individuelles. Pour les sociétés, le Droit Fiscal renvoie aux règles des entreprises individuelles en ajustant ces dispositions pour tenir compte de l'exercice de l'activité dans un cadre sociétaire.

Compétences attendues	Attendus	Savoirs associés	Cadrage
<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés (IS) de celles relevant de l'IR. - Décrire et justifier le passage du résultat comptable au résultat fiscal. 	<p>Le candidat doit, pour chaque structure juridique, pouvoir déterminer le régime fiscal applicable en intégrant les options possibles.</p> <p>Le candidat doit être capable de préciser et justifier les retraitements extra comptables (réintégrations et déductions).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Principes généraux d'imposition des entreprises. - Classification fiscale des sociétés. 	<p>Seules les entités « classiques » seront retenues. : les entités spécifiques ne seront pas étudiées (Société en participation, collectivités publiques).</p>

4.1 Imposition des résultats de l'entreprise individuelle relevant des BIC

Sens et portée de l'étude

L'imposition du résultat de l'entreprise individuelle n'est pas dissociable de l'imposition de l'exploitant dans le cadre de l'impôt sur le revenu. L'étude des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) est essentielle.

Pour la détermination du résultat, le législateur s'est efforcé de limiter ou de simplifier les obligations fiscales qui pèsent sur les entreprises les plus petites en taille. À côté de régimes normaux d'imposition coexistent ainsi des régimes plus ou moins simplifiés en fonction de la taille des entreprises.

Compétences attendues	Attendus	Savoirs associés	Cadrage
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et expliquer les différences entre le résultat comptable et le résultat fiscal. - Caractériser le traitement fiscal des différentes opérations comptables et opérer les retraitements nécessaires. - Qualifier les plus ou moins-values professionnelles et identifier les différents traitements fiscaux applicables. - Déterminer le résultat fiscal, ses modalités d'imposition ou la gestion du déficit. - Proposer des conseils et recommandations en matière fiscale pour les entreprises individuelles relevant des BIC. 	<p>Le candidat doit pouvoir justifier le passage du résultat comptable au résultat fiscal dans le cadre de l'entreprise individuelle.</p> <p>Le candidat doit appréhender et utiliser la notion de charge non déductible, de produit non imposable, de produit imposable non comptabilisé et de charge déductible non comptabilisée.</p> <p>Les opérations seront réalisées exclusivement à un taux unique de TVA pour neutraliser l'impact de la variation des taux dans le temps.</p> <p>Le candidat doit être capable de calculer les plus ou moins-values professionnelles, de réaliser le tableau de compensation et de mettre en œuvre le traitement de la plus ou moins-value nette.</p> <p>Le candidat doit être capable de calculer le résultat fiscal et en tirer des conclusions quant à la nature de ce résultat.</p> <p>Le candidat doit être à même de retenir des choix fiscaux optimaux pour la structure juridique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application des bénéfices industriels et commerciaux. - Distinction entre BIC professionnels et BIC non professionnels. - Définition du bénéfice imposable. - Principes généraux de détermination du résultat fiscal. - Produits imposables et non imposables. - Charges déductibles et non déductibles. - Plus-values et moins-values professionnelles. - Détermination du résultat fiscal. - Modalités de déclaration du résultat fiscal. - Traitement des déficits. - Régimes d'imposition des entreprises : micro et réel (normal et simplifié). - Centres de gestion agréés et experts-comptables conventionnés. 	<p>Il n'est pas attendu du candidat le traitement fiscal des opérations liées à des activités spécifiques.</p> <p>Concernant les amortissements différés, le candidat devra être capable de distinguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les amortissements régulièrement différés (ARD) des amortissements irrégulièrement différés (AID) ; - les conséquences fiscales de la comptabilisation d'un AID. <p>Le candidat n'a pas à maîtriser la méthode de l'étalement dans sa globalité mais uniquement sur l'exercice de rattrapage de l'ARD</p> <p>Concernant les régimes particuliers des plus ou moins-values professionnelles, il n'est attendu du candidat que l'étude des droits de la propriété industrielle, du crédit-bail mobilier, des sinistres, du départ à la retraite, des petites entreprises (montant des recettes ou valeur du fonds) et des titres.</p> <p>Il est attendu du candidat le traitement du bénéfice et du déficit fiscal</p> <p>Choix : étalement ou non des plus-values nettes à court terme, recours à un CGA, statut du conjoint.</p>

Démarches pédagogiques envisageables :

Travail sur l'optimisation fiscale à partir de deux entreprises individuelles ayant, à la base, fait des choix différents.

Vérifications de calculs préétablis pour vérifier d'éventuelles erreurs.

Proposition d'un cas pratique déjà traité avec une demande de correction et d'optimisation de la part du candidat.

4.2 Imposition des résultats dans le cadre des sociétés de personnes non soumises à l'IS**Sens et portée de l'étude**

Les sociétés de personnes déterminent et déclarent un résultat fiscal. En revanche, l'impôt correspondant est acquitté individuellement par les associés. Il s'agit du régime dit de la « transparence fiscale ».

Compétences attendues	Attendus	Savoirs associés	Cadrage
<ul style="list-style-type: none"> - Schématiser, dans une situation donnée, le mécanisme d'imposition des sociétés de personnes non soumises à l'impôt sur les sociétés. - Déterminer et justifier la quote-part du résultat fiscal imposable ou déductible pour chaque associé au niveau de sa déclaration d'IR personnelle. 	<p>Le candidat doit être capable de justifier le passage du résultat comptable au résultat fiscal dans le cadre des sociétés non soumises à l'IR.</p> <p>Le candidat doit être capable d'identifier et d'appliquer les retraitements spécifiques pour les sociétés transparentes dans le cadre de la détermination du résultat fiscal et de calculer la quote-part qui revient à chaque associé ainsi que les autres revenus catégoriels qui en découlent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application et modalités d'imposition au niveau des associés. - Détermination du résultat fiscal au niveau de la société. - Détermination de la quote-part du résultat fiscal imposable au niveau de chaque associé. 	<p>Seules les entités classiques seront abordées.</p> <p>Seule la connaissance des opérations de base (notamment le traitement de la rémunération d'un associé dans la société transparente, les charges sociales des associés, les charges personnelles des associés, les charges non déductibles ...) sera attendue des candidats. .</p>

Démarches pédagogiques envisageables :

Vérification de cas pratiques afin de relever ou non d'éventuelles erreurs.

Réalisation d'un cas pratique jusqu'à la détermination de la quote-part imposable, ainsi que les autres revenus catégoriels qui découlent de l'hypothèse.

4.3 Imposition des résultats dans le cadre des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés

Sens et portée de l'étude

Les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) sont des entités qui disposent de la pleine capacité fiscale. Il s'agit de sociétés ou de groupements qui déterminent un résultat, le déclarent et acquittent l'impôt correspondant. Les règles applicables empruntent en grande partie les règles fiscales en vigueur dans l'entreprise individuelle mais avec un certain nombre de spécificités (tant au niveau des règles de détermination de la base imposable qu'au niveau du calcul de l'impôt).

Compétences attendues	Attendus	Savoirs associés	Cadrage
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et expliquer les différences entre le résultat comptable et le résultat fiscal. - Analyser et expliquer le traitement fiscal des différentes opérations comptables et déterminer les retraitements nécessaires. - Qualifier les plus ou moins-values professionnelles, déterminer et justifier les différents traitements fiscaux applicables. - Déterminer et justifier le résultat fiscal, ses modalités d'imposition ou la gestion du déficit. - Proposer des conseils et recommandations en matière fiscale pour les sociétés relevant de l'impôt sur les sociétés. 	<p>Le candidat doit être capable de justifier le passage du résultat comptable au résultat fiscal dans le cadre des sociétés soumises à l'IS.</p> <p>Le candidat doit identifier et appliquer les retraitements spécifiques pour les sociétés soumises à l'IS dans le cadre de la détermination du résultat fiscal.</p> <p>Le candidat doit pouvoir calculer les plus ou moins-values professionnelles, de réaliser le tableau de compensation et de mettre en œuvre le traitement de la plus ou moins-value professionnelle nette.</p> <p>Le candidat doit être capable d'exposer les conséquences de la réalisation d'un bénéfice ou d'un déficit.</p> <p>Le candidat doit pouvoir mettre en évidence les avantages et les inconvénients du report en avant ou en arrière d'un déficit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application et territorialité de l'impôt sur les sociétés. - Étude des règles spécifiques de détermination du résultat fiscal applicables aux sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés. - Plus ou moins-values professionnelles des sociétés relevant de l'impôt sur les sociétés. - Détermination et déclaration du résultat fiscal. - Liquidation et paiement de l'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles. - Traitement des déficits. 	<p>La détermination du résultat fiscal est étudiée dans le cadre des comptes individuels et non d'un groupe.</p> <p>Une connaissance du régime des sociétés mères et filiales est attendue ; en revanche ce n'est pas le cas du régime d'intégration fiscale n'est pas étudié.</p> <p>Le candidat doit pouvoir exploiter une documentation relative aux crédits d'impôt mise à sa disposition et conforme à la loi de finances en vigueur.</p> <p>Pour le traitement des déficits : le report en avant ou en arrière (Conditions des différents régimes, mise en œuvre et liquidations) doit être connu des candidats.</p>

Démarches pédagogiques envisageables :

Cas pratiques de liquidation de l'impôt sur les sociétés.

Analyse et vérification de cas fournis avec détermination d'erreurs éventuelles.

Mise en œuvre du report déficitaire à l'aide de l'imprimé fiscal.

4.4 Réductions, exonérations et crédits d'impôts

Sens et portée de l'étude

Le législateur utilise fréquemment le droit fiscal comme outil incitatif en direction des entreprises pour favoriser leur création, développer l'investissement ou la recherche. À côté de mesures conjoncturelles ou temporaires, certains dispositifs se sont pérennisés.

Compétences attendues	Attendus	Savoirs associés	Cadrage
<ul style="list-style-type: none">- Identifier l'intérêt pour l'État d'accorder des réductions, exonérations et crédits d'impôts.- Déterminer et calculer les différentes dispositions de faveur à partir d'une documentation fiscale.	<p>Le candidat doit pouvoir expliquer les enjeux économiques des réductions et crédits d'impôts.</p> <p>Le candidat doit être capable de mettre en évidence les avantages fiscaux dont peut bénéficier une entreprise à partir d'un texte fiscal.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Exonérations d'impôts.- Réductions et crédits d'impôts accordés aux entreprises.	<p>Le détail des modalités de calcul des réductions, exonérations et crédits d'impôt n'est pas à connaître.</p> <p>Une documentation relative aux réductions et crédits d'impôt sera mise à la disposition des candidats et sera conforme à la loi de finances en vigueur.</p>

Démarches pédagogiques envisageables :

Analyse d'une documentation et rédaction d'une synthèse avec exemple d'application à élaborer.

Utilisation des crédits d'impôt dans le cadre de liquidations avec documentation en annexe.

5. TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (35 heures)

Sens et portée de l'étude

Principale recette fiscale du budget de l'État, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) constitue le premier impôt sur la dépense. Son étude prend une importance particulière du fait de son caractère général et de son application dans l'ensemble des États de l'Union Européenne. En principe, fiscalement « neutre » pour l'entreprise, sa détermination, sa déclaration et son paiement n'en constituent pas moins une charge administrative pour l'entreprise.

Compétences attendues	Attendus	Savoirs associés	Cadrage
<ul style="list-style-type: none"> - Qualifier les opérations et justifier les règles applicables en matière de taxe sur la valeur ajoutée. - Déterminer et mettre en œuvre, dans une situation donnée, les mécanismes d'exigibilité, de déduction et de régularisation de la taxe sur la valeur ajoutée. - Déterminer le montant de la taxe sur la valeur ajoutée due ou du crédit de taxe sur la valeur ajoutée. - Justifier l'intérêt de prendre des options en matière de taxe sur la valeur ajoutée. 	<p>Le candidat doit être capable de repérer les opérations dans le champ d'application et hors champ, imposées ou exonérées.</p> <p>Le candidat doit pouvoir distinguer le fait générateur de l'exigibilité pour les biens et services (avec ou sans option pour les débits).</p> <p>Le candidat doit être en capacité d'établir une base d'imposition à la TVA.</p> <p>Le candidat doit pouvoir traiter un cas de suivi d'un assujetti redevable partiel.</p> <p>Le candidat doit appliquer les règles fiscales et calculer la TVA due.</p> <p>Le candidat doit être capable de mettre en œuvre les options fiscales existantes afin d'optimiser la situation fiscale du contribuable.</p> <p>Le candidat doit pouvoir mesurer les conséquences de la prise d'option ou non en matière de TVA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application. - Territorialité de la taxe sur la valeur ajoutée. - Taxe sur la valeur ajoutée exigible : fait générateur, exigibilité, base et taux. - Taxe sur la valeur ajoutée déductible : conditions générales de déduction, coefficient de déduction, secteurs distincts d'activité. - Régularisations de la taxe sur la valeur ajoutée. - Régimes particuliers de taxe sur la valeur ajoutée : opérations immobilières ; biens d'occasion ; locations immobilières ; auto liquidation. - Régimes réels d'imposition (normal et simplifié) et franchise en base. - Liquidation et déclaration de la taxe sur la valeur ajoutée. - Modalités de règlement de la TVA et traitement du crédit de TVA. 	<p>Les opérations particulières ne sont pas étudiées en matière de territorialité (Personne Bénéficiaire du Régime Dérogatoire et prestations de services immatérielles).</p> <p>La connaissance de l'historique des taux de TVA n'est pas attendue des candidats.</p> <p>À défaut d'application du taux normal en vigueur, le taux à utiliser sera mentionné explicitement dans le sujet.</p>

Démarches pédagogiques envisageables :

Analyse d'opérations réalisées par des entités pour déterminer le traitement fiscal au regard de la TVA.

Cas pratiques de liquidation de la TVA.

Réalisation de cas pratiques permettant de mesurer l'impact de la TVA pour les retraitements en matière de résultat.

6. TAXES ASSISES SUR LES SALAIRES (5 heures)

Sens et portée de l'étude

Les salaires versés par les entreprises servent d'assiette à différents prélèvements. Ces impositions constituent une charge importante pour les entreprises.

Compétences attendues	Attendus	Savoirs associés	Cadrage
<ul style="list-style-type: none">- Expliquer le champ d'application de ces taxes.- Déterminer et justifier l'assiette.- Expliquer les principes de calcul en s'appuyant sur une documentation.	<p>Le candidat doit être capable de connaître les mécanismes qui guident ces différentes taxes.</p> <p>Le candidat doit être capable de valider l'assiette retenue à partir d'une documentation fournie en annexe.</p> <p>Le candidat doit être capable de calculer et de justifier un calcul à partir d'une documentation fournie en annexe.</p>	<p>- Champ d'application, détermination de l'assiette, calcul de l'impôt dans le cadre des situations les plus courantes pour l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none">- taxe sur les salaires ;- taxe d'apprentissage ;- participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue ;- participation des employeurs au financement de la construction.	<p>L'étude est limitée :</p> <ul style="list-style-type: none">- au champ d'application ;- à la détermination de l'assiette ;- au calcul de l'impôt dans le cadre des situations les plus courantes pour l'entreprise. <p>Les taux sont donnés, le cas échéant, dans le sujet d'examen.</p> <p>Ne seront étudiées que les taxes assises sur les salaires les plus courantes à savoir notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- la taxe sur les salaires ;- la taxe d'apprentissage ;- la taxe de formation professionnelle.

Démarches pédagogiques envisageables :

Il ne sera attendu que la vérification d'un cas déjà préétabli à l'aide d'une documentation communiquée en annexe.

7. IMPOSITION DU PATRIMOINE (15 heures)

Sens et portée de l'étude

Dans le système fiscal français, c'est la détention ou la transmission d'un patrimoine qui peut faire l'objet d'une imposition.

Compétences attendues	Attendus	Savoirs associés	Cadrage
- Identifier et expliquer les règles générales de l'imposition du patrimoine.	Le candidat doit être capable de distinguer un impôt sur le capital et le revenu et de cerner les conséquences de la détention d'un patrimoine en matière d'imposition.	- Principes généraux.	Les taux et/ou barèmes sont donnés, le cas échéant, en annexe dans le sujet d'examen.

7.1 Impôts locaux

Sens et portée de l'étude

Au fil du temps, la fiscalité locale a pris une importance croissante et se révèle sensible aux yeux des contribuables. Si la contribution économique territoriale relève du domaine de la fiscalité des entreprises et la taxe d'habitation, à l'inverse, de la fiscalité des ménages, la taxe foncière, elle, est susceptible de peser sur les deux catégories de contribuables. Si les règles d'assujettissement sont déterminées par le législateur, en revanche les taux d'imposition voire certains dispositifs d'exonération sont de la compétence des collectivités locales.

Compétences attendues	Attendus	Savoirs associés	Cadrage
- Identifier et expliquer le champ d'application, les modalités de calcul et de déclaration des impôts locaux et plus spécifiquement de la contribution économique territoriale. - Déterminer et justifier le mécanisme de plafonnement de la contribution économique territoriale. - Expliquer les modalités de paiement de ces impôts.	Le candidat doit être capable de liquider uniquement la contribution économique territoriale (CET). Le candidat doit appréhender les caractéristiques des autres impôts locaux (notamment les taxes foncières et la taxe d'habitation) : définition, fait générateur, règles d'exigibilité et compétences de détermination. Le candidat doit pouvoir calculer le plafonnement de la CET. Le candidat doit être à même de présenter l'échéancier de ces impôts.	- Taxes foncières. - Contribution économique territoriale : cotisation foncière des entreprises et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.	Les taux et/ou barèmes sont donnés dans les sujets d'examen le cas échéant.

Démarches pédagogiques envisageables :

Calcul du montant dû pour une CET pour une entité donnée.

Etablissement d'un calendrier des principaux impôts locaux aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels.

7.2 Droits d'enregistrement

Sens et portée de l'étude

Ancrés depuis fort longtemps dans le droit fiscal, les droits d'enregistrement frappent les mutations qui portent sur des éléments du patrimoine. Ils concernent aussi bien l'entreprise que le particulier.

Compétences attendues	Attendus	Savoirs associés	Cadrage
<ul style="list-style-type: none">- Distinguer et qualifier les notions d'apport à titre onéreux et d'apport à titre pur et simple.- Déterminer et expliquer la base d'imposition.- Déterminer et justifier le montant des droits d'enregistrement.- Expliquer, pour les immeubles, si la cession est soumise aux droits d'enregistrement ou à la taxe sur la valeur ajoutée.	<p>Le candidat doit être capable d'appréhender la notion de droits d'enregistrement au travers de situations pratiques</p> <p>Le candidat doit être capable de déterminer la base d'imposition aux droits d'enregistrement en retenant l'option optimum.</p> <p>Le candidat doit être capable de faire le lien entre les notions de TVA et de droit d'enregistrement.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Règles applicables aux droits d'enregistrement.- Droits de mutation à titre onéreux sur les cessions d'immeubles, de fonds de commerce et de droits sociaux.- Droits d'enregistrement applicables aux apports en société.	<p>Généralités sur les droits d'enregistrement.</p> <p>Droits de mutation à titre onéreux sur les cessions d'immeubles, de fonds de commerce et de droits sociaux.</p> <p>Droits d'enregistrement lors de la constitution de sociétés ou d'augmentation de capital.</p> <p>Sont abordées les opérations simples en matière de droit d'enregistrement.</p> <p>Le barème sera fourni en annexe du sujet d'examen.</p> <p>Les impacts en matière de TVA et de droit d'enregistrement seront étudiés aussi bien pour le cédant que pour le cessionnaire.</p>

Démarches pédagogiques envisageables :

Liquidation de cas simples

7.3 L'impôt sur la fortune immobilière

Sens et portée de l'étude

L'impôt sur la fortune immobilière (IFI) taxe le patrimoine immobilier détenu par les personnes physiques dès lors que sa valeur excède un certain seuil. Cet impôt exige du contribuable un inventaire détaillé de son patrimoine immobilier.

Compétences attendues	Attendus	Savoirs associés	Cadrage
- Expliquer la composition de l'assiette de l'impôt sur la fortune immobilière.	Le candidat doit être capable de déterminer si la personne physique est dans le champ d'application de l'IFI ou non.	- Personnes imposables. - Assiette de l'impôt sur la fortune immobilière : biens	Le barème sera fourni en annexe du sujet d'examen.
- Déterminer et justifier l'assiette.	Le candidat doit connaître les biens retenus pour déterminer l'assiette du foyer fiscal.	imposables, biens exonérés (totalemment ou partiellement) et passif déductible.	
- Qualifier et expliquer les particularités liées aux exonérations des biens professionnels.	Le candidat doit être capable d'exploiter une documentation portant sur les exonérations et les réductions d'impôt applicables en matière d'IFI.	- Particularité des biens professionnels. - Calcul de l'impôt sur la fortune immobilière en	
- Déterminer le montant dû.	Le candidat doit être capable de liquider le montant de l'IFI dû.	tenant compte des réductions et du plafonnement.	
- Expliquer les modalités de calcul, de déclaration et de paiement.	Le candidat doit être capable de fournir les dates d'exigibilité de cet impôt.	- Modalités de déclaration et de paiement.	

Démarches pédagogiques envisageables :

Liquidation de cas pratiques,
Vérification d'un calcul préétabli afin de déterminer d'éventuelles erreurs.

8. NOTIONS DE CONTRÔLE FISCAL (5 heures)

Sens et portée de l'étude

L'administration fiscale est dotée, par la loi fiscale, du pouvoir de contrôler l'application qui est faite de la réglementation et de sanctionner, le cas échéant, les erreurs ou les irrégularités constatées. Le contrôle fiscal peut revêtir plusieurs formes dont notamment la vérification de comptabilité.

Compétences attendues	Attendus	Savoirs attendus	Cadrage
<ul style="list-style-type: none">- Expliquer les principes généraux du contrôle fiscal.- Déterminer les délais de prescription et les garanties du contribuable.- Déterminer les sanctions des principales infractions aux obligations fiscales.- Identifier la juridiction compétente en cas de contentieux.	<p>Le candidat doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none">- justifier le vocabulaire utilisé ;- présenter les contraintes de délais et de réponse ;- de présenter les garanties du contribuable ;- de décrire la procédure ;- de définir la notion de fraude fiscale.	<ul style="list-style-type: none">- Les formes de contrôle fiscal.- Délais de reprise et de prescription.- Rescrit fiscal.- Garanties du contribuable.- Conséquences du contrôle fiscal.- Sanctions fiscales et pénales applicables.- Compétence des tribunaux en matière de contentieux fiscal.	<p>Le contrôle fiscal est abordé sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- droits de l'administration ;- différents formes de contrôle fiscal, notamment contrôle sur pièce, vérification de comptabilité, FEC, droit de communication ;- délais de contrôle et de prescription ;- garanties du contribuable ;- conséquences de la vérification ;- sanctions fiscales et pénales ;- Compétence des tribunaux en matière de contrôle fiscal. <p>Les procédures devant les tribunaux ne sont pas à connaître. L'étude de l'examen contradictoire de la situation fiscale personnelle est exclue.</p>

Démarches pédagogiques envisageables :

Etude d'un cas de contrôle avec vérification de la procédure, des termes employés, des délais pratiqués.